

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 45 – Congo** ***Belgian intervention****30 January 2024* |

Monsieur le Président,

La Belgique se réjouit de l’adoption d’une loi sur les violences basées sur le genre mais reste préoccupée face aux discriminations généralisées envers les femmes et les filles et par les autres violations des droits humains dans le pays.

À cet égard, la Belgique souhaite formuler les recommandations suivantes :

**R1.** Renforcer la protection législative et juridique des défenseurs des droits humains par l’adoption d’une loi portant promotion et protection des défenseurs et veiller à sa pleine mise en œuvre via un mécanisme de protection effectif.

**R2.** S’assurer de l’élimination totale de l’usage de la torture, notamment en milieu carcéral, et de l’amélioration des conditions de détentions conformément aux standards internationaux tant en termes d’infrastructures, que de respect des procédures et des droits des détenus**.**

**R3.** Supprimer toute référence à la peine de mort dans le dispositif juridique congolais et déposer les instruments de ratification du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Je vous remercie.